Permis de louer et déclaration des locations saisonnières

Afin de lutter contre l'habitat indigne, la communauté d'agglomération VALPARISIS a mis en place un dispositif "PERMIS DE LOUER", une autorisation est obligatoire avant toutes locations.

Vous trouverez toute information nécessaire sur le site de VALPARISIS ➳ ICI

Les locations saisonnières doivent également faire l'objet d'une déclaration. Toute Information ➳ ICI